

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 70 (1982)

**Heft:** [1]

  

**Artikel:** Les mères chefs de famille s'organisent sur le plan suisse

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-276331>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les mères chefs de famille s'organisent sur le plan suisse

Une mère de famille divorce, ou perd son mari, ou tout simplement est célibataire. Elle se trouve dans une société où la famille est conçue autour de la notion de couple. Or elle, justement, est seule, assumant à la fois les rôles de mère et de parents, cumulant les tâches d'entretien, d'éducation, de soins, de protection, en plus de l'amour dont ses enfants ont besoin. Il arrive parfois qu'elle habite, en plus, dans une ville qui n'est pas la sienne, loin de sa famille et de ses amis, sans grand monde sur qui compter... Elle est seule, dans tous les sens du terme — avec son, ou ses enfants.

Puis elle s'aperçoit que d'autres femmes sont dans le même cas qu'elle ; elle en rencontre une, puis deux, puis dix. Ensemble, c'est plus facile : elles peuvent au moins s'entraider. L'une prend les enfants de l'autre un après-midi, et la semaine suivante, c'est l'inverse. L'entraide se développe si bien que les femmes s'associent, d'autres femmes l'apprennent et les rejoignent à leur tour, le mouvement s'étend : et la vie, ma foi, continue.

« Mères seules » :  
les dernières  
des superfemmes »,  
titrait  
au printemps  
le journal  
américain « Ms ».



Puis le petit groupe s'aperçoit que dans d'autres cantons, il y a des femmes qui ont suivi pas à pas le même chemin qu'elles. Celles qui se croyaient les premières apprennent que de l'autre côté du pays, il y a cinq ou six ans aussi, presque en même temps qu'elles, une mère divorcée, ou veuve, ou célibataire, en rencontrait une autre, puis deux, puis dix...

## D'abord l'entraide

C'est la preuve même, l'association des mères chefs de famille répond à un besoin, et de tous les besoins le plus « mobilisateur » : l'entraide. Entre 1976 et 1981, une dizaine de groupes se sont formés dans tous les coins du pays, dans l'ignorance pour la plupart les uns des autres. « C'est par hasard, raconte Myriam Mayenfisch, présidente de l'association genevoise, que nous avons appris l'existence d'un groupe à Bâle, puis à Zurich, puis celui de Saint-Gall né pourtant il y a plus de six ans, comme celui de Lausanne que nous croyions être le plus ancien ! Peut-être en existe-t-il encore que nous ne connaissons pas : ce n'est pas plus tard que ce matin que j'ai encore l'existence d'un groupe de mères c. s. à Zoug... »

## Puis les revendications

C'est en novembre dernier que pour la première fois, à Berne, les associations et groupes (connus !) se sont rencontrés. Vingt et une femmes représentaient 9 cantons, romands et allemands en parts égales. Associations d'entraide avant tout, les groupes régionaux n'avaient jamais senti le besoin de s'embarasser de structures fédérales risquant d'être plus coûteuses et encombrantes qu'utiles aux buts prioritaires qu'ils s'étaient donnés. « Mais aujourd'hui, à côté de l'entraide apparaît la nécessité pour nous de revendiquer : certaines injustices sont directement liées à notre statut, à l'égard de l'AVS, des allocations familiales, de la fiscalité par exemple. » Si plusieurs problèmes qui les touchent sont de la compétence des cantons (comme le recouvrement des pensions alimentaires ou, en partie, les impôts), des contacts entre les différents groupes encouragent les actions d'autres cantons, chaque groupe pouvant dans un domaine où il est parvenu à une solution donner des conseils à d'autres sur les démarches à entreprendre, la façon la meilleure de s'y prendre. Bâle a par exemple, obtenu une amélioration du système de taxation en faveur des mères chefs de famille grâce à l'intervention d'une députée ; l'association de Saint-

Gall, de son côté, a obtenu que les frais de garde des enfants soient déduits des impôts. Chaque association agit, bien sûr, en fonction de ses priorités propres, et selon la législation en vigueur dans son canton — mais son expérience peut toujours servir à d'autres groupes où la situation est similaire.

Mais un regroupement national des mères chefs de famille aura surtout pour tâche de porter les revendications ayant trait à la législation fédérale : c'est le cas évidemment, et non des moindres, de l'AVS.

Les femmes présentes à Berne en novembre se donnent un délai de deux ans pour mettre sur pied une fédération nationale des groupes et associations de mères chefs de famille et de ses homologues allemands (réunissant les pères et mères « seuls », quant à eux, sous le nom de *Verein Alleinerziehender Mütter und Väter*). Elles espèrent que l'association suisse verra le jour en 1983, et d'ici là il reste beaucoup à faire : mais les contacts sont pris, et les motivations sont là.



Superman - au féminin : dessins tirés de « Ms », avril 1981, USA.